



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUILLET 2012

DELIBERATION RELATIVE A LA MODULATION DE SERVICES ET AUX PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES

Le 20 juillet 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous l'administration provisoire de Monsieur Patrice BRUN,

- ➔ a autorisé l'élargissement du bénéfice des dispositions relatives à la modulation des services et aux primes de charges administratives réservées réglementairement aux enseignants-chercheurs aux PRAG/PRCE.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 20 juillet 2012.

Nombre de membres présents	10
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	21
Nombre de votes pour	21
Nombre de votes contre	0

L'Administrateur Provisoire,

Patrice BRUN